DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°05/2019
Jeudi 20 juin 2019 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt juin deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le quatorze juin précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.
Absents : Géraldine HUGUES, Régis BLAYRAT (pouvoir à JM. FOURNIER), Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET (pouvoir à C. CLIMENT), Sébastien ANDEVERT (pouvoir à E. ORTIZ), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET, Michel PERIER (pouvoir à MJ. MARIN).
Nombre de membres présents : 13 Absents : 10 Suffrages exprimés : 17
Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 22 mai 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 22 mai 2019 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée après une correction apportée au niveau de la question diverse relative aux journées du patrimoine 2019.

2 – Contrat Bourg Centre Occitanie

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la pré-candidature de la commune au dispositif Bourg Centre Occitanie ayant pour objet l'organisation d'un partenariat entre la Région, le Département, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garrigues et Costières de Nîmes, et la CCBTA, pour la redynamisation urbaine, économique et sociale des cœurs de villes et de villages.
Le projet de contrat inclut une présentation du contexte et des enjeux de la commune, la stratégie de développement et de valorisation envisagée, le projet de développement et de valorisation proprement dit, puis la déclinaison du programme opérationnel sur la période 2019-2021. Il a été présenté devant le Comité de Pilotage Bourg Centre Occitanie le 19 juin dernier et a reçu un avis favorable : il sera donc soumis à l'approbation de la commission permanente du Conseil Régional et du Conseil Départemental au mois de juillet.

Vote à l'unanimité

3 - Demande de subvention à la Région pour la création de la voie Peire Fioc

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
La création de la nouvelle voie de liaison du quartier Peire Fioc, destinée à desservir dans un premier temps la halle des sports, puis le groupe scolaire et les futurs espaces résidentiels du quartier, avait été approuvée par le Conseil Municipal en séance du 21 juin 2018.
Cette opération bénéficie déjà d'une aide du Département au titre du Pacte Territorial 2019, d'un montant de 131.840€, mais elle a également été inscrite dans le projet de contrat Bourg Centre, dans le cadre de l'axe stratégique n°2 (Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité), et de l'action n°2-1 (Création ou requalification d'axes structurants).
Il est donc proposé de solliciter l'aide financière de la région au taux maximum de 30% des dépenses éligibles, soit 123.017€, conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.

Vote à l'unanimité

4 - Demande de subvention à la Région pour l'aménagement des arrêts de bus de la RD.999

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
L'opération d'aménagement de deux arrêts de bus sécurisés sur la RD.999, à proximité immédiate du quartier de la Broue, avait été décidée par le Conseil Municipal en séance du 26 janvier 2017 et faisait suite à la création nouvelle de ces deux arrêts, par le Conseil Départemental, en réponse aux demandes récurrentes de la commune depuis 2012.
Pour le financement de cette opération, estimée à 114.427€HT, la commune a obtenu l'aide de l'Etat et du Département. Mais cette opération est aujourd'hui inscrite dans le projet de développement et de valorisation porté au contrat Bourg Centre Occitanie au titre de l'axe stratégique n°2 (Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité), et de l'action n°2-3 (Amélioration et sécurisation de la mobilité urbaine) : il est donc proposé de solliciter l'aide financière de la Région au taux maximum de 30% de la dépense éligible, soit 20.911€, conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.
Vote à l'unanimité

5 - Demande de subvention à la Région pour l'aménagement et la rénovation du chemin des Pradas

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Depuis plusieurs années, la commune étudie le réaménagement du chemin des Pradas en tenant compte de la problématique d'assainissement pluvial, mais les travaux n'ont pu être exécutés à défaut de l'accord unanime des riverains. En 2015, une extension du réseau d'assainissement des eaux usées a toutefois été réalisée pour raccorder les propriétés qui le souhaitaient, et en 2018 ont été réalisés l'enfouissement et la rénovation des réseaux secs du chemin.
La délocalisation de la cave viticole du Domaine de Pierre Feu et l'ouverture d'un caveau au chemin des Pradas ont incité la commune à inscrire l'opération d'aménagement de la voie au projet de contrat Bourg-Centre Occitanie, au titre de l'axe stratégique n°3 (Attractivité économique et culturelle), action n°2 (Promotion de l'activité agricole) : il est donc proposé de solliciter l'aide de la Région au taux maximum de 30% des dépenses éligibles, soit 17.320€ conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération.
Vote à l'unanimité

6 – Adhésion à la Charte Régionale « Objectif Zéro Phyto »

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement
Par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, qui s'inscrivait dans les obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Après un diagnostic des pratiques phytosanitaires de la commune, le plan préconisait la mise en œuvre de nouvelles techniques d'entretien des espaces publics dans le respect des nouvelles normes de protection de l'environnement et de la santé publique.
Aujourd'hui, dans le prolongement de cette action, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Occitanie) propose aux communes d'adhérer à la charte régionale « Objectif zéro phyto » qui propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et les villages. Pour la commune, qui pratique déjà le « zéro phyto » depuis deux ans, il s'agira surtout d'obtenir une labellisation et d'accéder aux financements spécifiques de l'Europe (FEDER), du Département et du dispositif du plan national Ecophyto.
Vote à l'unanimité

7 - Protocole d'accord transactionnel pour l'acquisition de la parcelle AS-514

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Par délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil Municipal avait accepté d'interrompre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique initiée le 26 octobre 2017 à l'encontre des consorts GOUDET afin d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation d'une nouvelle voie de liaison Sud-Est inscrite au plan d'occupation des sols puis au plan local d'urbanisme depuis 1985.
Après une transaction amiable assistée des conseils respectifs de la commune et des consorts GOUDET, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à négocier la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel.

A l'issue de cette négociation, les consorts GOUDET ont exprimé leur acceptation. Conformément aux termes de la délibération du 28 mars dernier, l'assemblée municipale est donc à présent invitée à se prononcer à son tour sur ce projet d'accord.

Vote à l'unanimité

8 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Conformément aux dispositions de la Loi Barnier du 2 février 1995, la commune est tenue de présenter, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées : il s'agit de renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'améliorer l'information des usagers.

Ce rapport est élaboré à partir du rapport de délégation de l'entreprise fermière des réseaux.

Au titre de l'année 2018, l'entreprise VEOLIA a ainsi présenté ses rapports de délégation pour les services de l'eau et de l'assainissement qui dressent une synthèse de l'exercice, les constats de dysfonctionnements et les propositions d'améliorations, les indicateurs de performances, les engagements contractuels, la gestion de la clientèle, le patrimoine du service, le bilan de l'activité, la qualité du produit, les opérations et travaux réalisés, et les comptes de résultat de l'exploitation.

Vote à l'unanimité pour chacun des deux RPQS

9 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

L'assemblée municipale est informée de l'état d'avancement des projets et des dossiers qui font le plus souvent suite à ses délibérations ou à l'exécution du budget.

- Dans le domaine de l'urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme
- Dans le domaine des finances et de la commande publique : Pacte territorial 2019
- Dans le domaine des ressources humaines : Renforts saisonniers des services techniques municipaux ; renfort du service de Police Municipale ; remplacement du secrétariat des services techniques

10 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

Bureau Communautaire du 27 mai 2019. 5 questions à l'ordre du jour, dont :

- La signature de la convention territoriale globale avec la CAF et la MSA
- Et la signature d'une convention d'habilitation pour la réalisation de diagnostics de décence de logement dans le périmètre des OPAH, dont celui de Jonquières Saint Vincent.

Bureau Communautaire du 17 juin 2019. 11 questions à l'ordre du jour, suivi d'un bureau non délibératif consacré à la présentation du projet de SCOT Sud Gard.

11 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil Municipal.

- Décision n°08-2019 du 3 juin 2019 : Attribution du marché de travaux de voirie 2019, à l'entreprise LAUTIER MOUSSAC pour un montant de 85.220,16 €TTC.

12 - Questions diverses

Financement du groupe scolaire : Rencontre avec Monsieur le Préfet le 24 mai 2019

Visite de Monsieur le Préfet lors de la fête votive, le 14 juillet prochain.

Démission de Monsieur Mustapha ES SHAITI de ses fonctions de conseiller municipal.

Candidature aux prochaines élections municipales : M. FOURNIER, maire, annonce à l'assemblée qu'il sera candidat à sa propre succession aux élections municipales de mars 2020.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER